

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au nouveau centre "Fedasil" situé rue Frans Hals.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

A l'occasion d'une interview publié début avril, le Bourgmestre s'est plaint de la charge excessive que faisait peser l'ouverture cumulée de centres d'hébergement pour personnes en difficulté et pour réfugiés dans notre commune.

A la fin de l'article publié dans « Le Soir », il était indiqué que la Commune avait appris qu'un nouveau centre « Fedasil » était envisagé rue Frans Hals, ceci pour abriter trois cents personnes. Il était enfin écrit que la nouvelle avait été accueillie glacialement par le Cabinet du Bourgmestre.

Le Collège peut-il nous en dire davantage sur ce projet de nouveau centre « Fedasil ». Sa création est-elle confirmée ? Disposez-vous d'informations complémentaires sur les modalités et les raisons de cette implantation ? Des contacts ont-ils été pris récemment avec le Cabinet de la Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration ? Avec quels résultats ? Le point de vue communal est-il pris sérieusement en compte ? Les habitants du quartier ont-ils été tenus informés de ce projet d'implantation ? En cas d'ouverture de ce centre, quelles sont les mesures d'accompagnement prévues, sachant qu'un centre de même type a été ouvert récemment dans une ancienne maison de repos à La Roue, à quelques centaines de mètres de là ?

S. BENNANI donne lecture du texte suivant :

S. BENNANI geeft lezing van de volgende tekst:

Les déclarations du Bourgmestre dans le journal "Le Soir" du 6 avril dernier, nous apprenaient que la Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Nicole de Moor, envisageait la création d'un nouveau centre d'accueil « Fedasil » pour trois cents personnes à la rue Frans Hals, dans une ancienne maison de repos. Cette annonce, pour ne pas dire cette mauvaise nouvelle, arrive pile un mois après l'ouverture, du jour au lendemain, d'un centre temporaire dans le quartier de La Roue.

En effet, même si la Secrétaire d'État a promis de prendre en charge progressivement les personnes déjà logées dans le quartier de La Roue, elle a déjà d'ores et déjà annoncé, à la Chambre des Représentants, que cela se ferait progressivement en donnant priorité d'abord aux personnes les plus vulnérables. Dès lors, vous comprendrez donc que sa notion du mot "temporaire" n'est donc pas la même que la nôtre.

Anderlecht compte à ce jour cinq centres « Fedasil » hébergeant neuf cents cinquante personnes. Si nous pouvons souligner que notre Commune participe à l'effort collectif, à un moment, nous ne pouvons pas faire face à plus que ce nous assumons déjà.

Anderlecht fait, malheureusement, partie du croissant pauvre de Bruxelles et est l'une des Communes les plus pauvres de Belgique. Elle fait face à des défis importants en termes de développement urbain, de sécurité et de malpropreté. Accueillir un nouveau centre sur notre territoire est inenvisageable en l'état, car nous nous devons de donner une priorité absolue aux Anderlechtois. Nous l'avons vu, ces derniers mois, notre devoir est de construire un climat de dialogue et de confiance. Il n'est pas possible de gérer cette charge supplémentaire en plus des responsabilités qui nous incombent.

De plus, l'accueil d'un centre amène son lot de problèmes en terme de sécurité, de malpropreté et crée d'importantes charges pour le CPAS.

La Commune de Molenbeek estimait qu'un centre générerait des coûts allant jusqu'à 1,2 millions d'Euros. Ce montant ne représentant les frais que pour un seul centre. Nous connaissons, tous, l'état des finances de notre Commune et nous ne pouvons, clairement, pas nous permettre cela financièrement. Si nous le faisons, ce sera au dépend des Anderlechtois, et cela, Monsieur le Bourgmestre, je ne puis le tolérer. Enfin, pourquoi ce quartier?

Cette partie de La Roue est un quartier où nous n'avons pas de problèmes ou, s'il y en a, ils sont mineurs. Il s'agit d'un quartier convivial où les gens se connaissent, les voisins se saluent, s'entraident, ils se rencontrent, ils se racontent leurs soucis et, parfois, ils partagent un long chemin de vie ensemble. C'est un quartier où il fait bon vivre. Si un centre devait y ouvrir, cela représenterait un choc, et le mot est faible, pour ce quartier, que je connais bien, et pour ses habitants.

Alors, Monsieur le Bourgmestre, mes questions sont très simples:

Comment avez-vous eu vent de cette information, dans la mesure où le Ministère n'a pas donné de confirmation officielle?

Quel est le positionnement du Collège à ce sujet?

Comment comptez-vous exprimer ce positionnement à la Secrétaire d'État?

Comptez-vous lui écrire un courrier au nom du Collège ou au nom du Conseil Communal?

G. VERSTRAETEN wil ook tussenkomen. Hij is ook enigszins verbaasd over hoe de zaken lopen. Hij heeft vorige maand geïnterpelleerd over het centrum dat opengegaan is in het rusthuis op Het Rad. Hoe daar er een probleem is geweest en hoe snel dat allemaal is gegaan en over de manier waarop de communicatie daarover verlopen is en die in eerste instantie, in ieder geval, nogal chaotisch was. De buurtbewoners dachten dat er daar een centrum zou komen om Oekraïners op te vangen. Dan zijn daar eigenlijk van de ene dag op de andere mensen opgevangen worden. Ze hadden asiel aangevraagd maar ze werden nog niet door "FEDASIEL" opgenomen. Het ging om mensen die in de Paleizenstraat of in de tentenkampen langs het kanaal waren. De ene dag op de andere, zien de buurtbewoners dus dat mensen worden daar ingesteld en dat het niet overeenstemde met wat gezegd wordt. Dan volgt de communicatie dat dit een tijdelijke oplossing voor een maand was. Men is nu ondertussen twee maanden verder en het centrum is nog open. Ondertussen, heeft G. VERSTRAETEN van het Gewest vernomen dat het centrum zal openblijven tot december. Wat er daarna mee zal gebeuren is een groot vraagteken. Want de mensen die in het centrum van Het Rad zitten, zijn mensen die asiel hebben gevraagd, maar die nog niet in het centrum van "FEDASIL" terecht kunnen. "FEDASIEL" heeft ook plaatsen te kort.

Dan kwam de aankondiging dat "FEDASIEL" een centrum opent in een ander voormalig rusthuis een klein beetje verder in de wijk. Gaan die mensen die wel op een rusthuis zitten, gewoon in een ander rusthuis verplaatst worden? En dan loopt het eerste terug vol met andere mensen die asiel hebben aangevraagd, maar voor wie nog geen andere plaatsen zijn bij "FEDASIL"? Het eerste centrum is uitgebaat door "SAMU SOCIAAL" en "BXL REFUGIES". Nu, leest hij ook in de pers dat dat tweede centra dat opengaat in het tweede rusthuis ook door de "SAMU SOCIAAL" is uitgebaat. Dat is nog altijd heel erg onduidelijk. Is dat dan ook een zogezegd tijdelijk centrum? Kan het college er een verduidelijking over geven.

Een ander probleem is het feit dat het centrum halverwege mei operationeel zou moeten zijn, en dat een informatiesessie voor de buurtbewoners plaats zal vinden op 15 mei, op het moment dat het centrum opengaat. Ook, daar wederom, ziet men dat er een fundamenteel probleem van communicatie is. Dat moet op voorhand zijn dat de mensen op de hoogte zouden moeten brengen. Vooral als het zo delicaat, zo gevoelig is. Voldoende communicatie moet zijn vooral dat de mensen gerustgesteld moeten worden, zeker in een gemeente waar de spanningen al heel erg hoog oplopen. Men heeft in zekere zin al problemen genoeg in onze gemeente. G. VERSTRAETEN zou dus even die verduidelijkingen van het college willen krijgen. Waarover gaat dan nu? Wie baat dat uit? Is dat dan tijdelijk? Is het een "FEDASIEL" centrum? Wat doet de « SAMU SOCIAAL » daar? Het is weer een soep!

G. BORDONARO est mal à l'aise quant au ton donné à ce débat. Evidemment, il comprend les inquiétudes relatives à l'impact financier sur la commune, aux inquiétudes de certains riverains. Ces situations engendrent toujours une certaine émotion et de l'inquiétude lorsque des personnes réfugiées débarquent, dont on ne sait où, dans un quartier ; on ne nie ces inquiétudes. Il faut rassurer les riverains, les concerter et discuter avec eux. Il voudrait d'abord souligner qu'il se réjouit qu'une solution a enfin été trouvée pour ces personnes. Il est important de rappeler que les réfugiés ont des droits et qu'ils ont fui la guerre ou un danger pour des raisons politiques. Sur les réseaux sociaux, on lit tout et n'importe quoi par rapport à ce sujet. Ces personnes ne viennent pas à Anderlecht par pur plaisir ou pour la météo belge. Il ne faut pas sous-entendre que ces personnes sont sales, que le quartier va devenir désagréable car des réfugiés y viennent. Il faut faire attention à ne pas envenimer la crainte de certaines personnes. Le premier point positif, selon lui, est donc qu'une solution ait été trouvée. Malheureusement, une fois de plus cela se passe à Anderlecht, alors que d'autres Communes devraient ouvrir leurs portes. Anderlecht ne doit pas tout faire, ni tout absorber. Il pense ne pas être le seul à penser de cette manière. Il s'est rendu à Molenbeek pour voir ces personnes résidant sous des tentes pendant de nombreux mois, des mois pendant lesquels la Belgique était dans l'illégalité. Lorsqu'il a appris la bonne nouvelle, il s'est réjoui que ces personnes aient pu trouver un toit. On doit voir comment intégrer tout cela au mieux. Il est capital de montrer l'importance sociale de cette solidarité. Le niveau fédéral a enfin trouvé un lieu, c'est à Anderlecht et on doit donc tout faire pour que cela se passe au mieux. Monsieur le Bourgmestre-Président concède qu'il s'agit d'un débat difficile et fait part de sa position au Conseil. Anderlecht doit faire sa juste part dans l'effort collectif que ce soit pour les sans-abris « classiques » ou pour les demandeurs d'asile. Il explique s'être investi en rencontrant les opérateurs du « Samu social », de la plateforme citoyenne et d'autres. Il a participé à des réunions citoyennes pour expliquer qu'il fallait faire de la sorte. Il est vrai que plusieurs des mandataires ont fait référence à une interview qu'il a effectué avec son homologue de Molenbeek dans « Le Soir ». Il est vrai qu'à un moment donné il devient difficile de faire plus que sa juste part, d'autant plus qu'Anderlecht est une Commune fragilisée. Anderlecht n'est pas forcément la mieux équipée pour pouvoir offrir des moyens supplémentaires à toutes ces personnes. Les équipes de première ligne constitue sa motivation à dire que cela devient intenable, mais pas uniquement celles du CPAS. Pour l'aide aux Ukrainiens, le service « Démographie » a été fortement sollicité. Le service « Prévention » a également effectué des rondes autour des différents centres. C'est donc par rapport au travail de ces équipes qu'il avoue que cela devenait difficile et qu'il fallait établir un plan de répartition plus large et ne concernant pas toujours les mêmes Communes.

Après cette interview, pas encore publiée à ce moment-là, la secrétaire d'Etat DE MOOR a appelé Monsieur le Bourgmestre-Président pour lui annoncer qu'une « *Maison de repos est en notre possession. Elle a été fermée il y a quelques années. Je vous annonce qu'on va y installer un centre de trois cent personnes* ». Monsieur le Bourgmestre-Président lui a alors fait part de son mécontentement, ce qu'il avait déjà publiquement dit. Suite à ce coup de fil, la Commune a contacté « FEDASIL » et le « SAMU Social » qui seront les opérateurs de ce centre. Elle a également recontacté les services régionaux pour leur dire qu'amener trois cent personnes en un coup n'était pas une chose à faire. Monsieur le Bourgmestre-Président a également sollicité des moyens d'accompagnement pour la gestion de l'espace public autour de ces centres.

En ce qui concerne le centre situé rue des Citoyens, il attire l'attention sur le fait que de l'émotion est née au moment de son ouverture mais que, maintenant, il n'y a plus de réactions négatives de la part des riverains. Suite à cette expérience, il a fait part aux services régionaux qu'il fallait une réunion préalable à l'ouverture du centre, c'est pourquoi une réunion est organisée par « FEDASIL » et le « SAMU Social » le 15 mai prochain. Ces deux opérateurs alors vont pouvoir répondre à toutes les questions que se pose le voisinage. Il tient à ajouter que malgré l'émotion du quartier, toutes n'étaient pas hostiles. Des personnes lui ont tenu des discours de solidarité avec beaucoup de questions et d'interrogations pertinentes auxquelles « FEDASIL » essaiera de répondre. Monsieur le Bourgmestre-Président possède le rapport du « SIAMU » sur lequel on ne peut transiger. Il précise que le centre n'accueillera pas une personne de plus que ce que les pompiers autorisent dans ce bâtiment.

G. VAN GOIODSENHOVEN comprend manifestement que le projet va aller jusqu'à son terme. Il est vrai que pour le quartier La Roue, deux centres « FEDASIL » à quelques centaines de mètres l'un de l'autre, est déraisonnable ! Personne ne peut le contester, ou alors toute forme de juste répartition est désormais hors d'entendement. On peut regretter que les signaux donnés n'ont pas été entendus. Il comprend qu'il y a une urgence derrière cela mais il se demande malgré tout quand cela va s'arrêter. Dans ce cas, il peut y avoir un troisième ou un quatrième centre, vu qu'il y a pas mal de maison de repos dans ce quartier, dont certaines ne fonctionnent plus bien. Il demande si, à ce stade, l'ouverture d'autres centres est encore prévue dans les tout prochains mois ou les toutes prochaines années. Il imagine qu'il existe un programme ou une planification en la matière.

Monsieur le Bourgmestre-Président n'a pas connaissance de pareil programme. Il précise que « FEDASIL » recherche d'autres opportunités mais ne pense pas que ce soit sur le territoire d'Anderlecht.

G. VERSTRAETEN, als reactie op de tussenkomst van G. BORDONARO, toont zijn sympathie voor het feit dat men samen een deel van het werk moet doen maar hij wil ook daarover een correctie doen. Het is niet omdat mensen asielaanvragen indienen dat ze er ook werkelijk recht op hebben! Het is helaas een extreem misbruikt procedure tegenwoordig waarbij, dat voor bepaalde nationaliteit 95% van de personen die asielaanvragen indienen geweigerd worden omdat ze niet van een land in oorlog komen en dit is iets dat sympathie en draagvlak voor het asielrecht ondermijnt. Hij vraagt of er nu nog een onderscheiding is tussen het centrum op Het Rad en het centrum een beetje verder. De "SAMU Sociaal" is door de tweede betrokken maar het is blijkbaar een "FEDASIEL" centrum, en het eerste is eigenlijk een soort doorstromingscentrum.

Monsieur le Bourgmestre-Président précise que le centre situé rue des Citoyens ne dépend pas du « SAMU » mais bien de la plateforme citoyenne. Il a proposé à l'école des Trèfles de réaliser un avis à distribuer dans toutes boîtes postales mais n'a pas eu le temps aujourd'hui de vérifier si cela avait été confirmé ou pas. Un avis sera diffusé dans le quartier demain vendredi ou lundi.